

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association La Sottevillaise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la sollicitation de l'association La Sottevillaise pour participer à l'achat d'un minibus pour transporter ses adhérents sur les lieux de compétition,

Considérant la production par le club d'un plan de financement impliquant notamment le Conseil départemental de la Seine-Maritime et le Conseil régional de Normandie au travers du dispositif « Trans'sport en Normandie »,

Considérant l'intérêt que représente cet achat pour l'association et ses adhérents,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5.000 euros.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2023 – chapitre 204 – code nature 20421 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé pour biens mobiliers, matériel et études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°174

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association La Sottevillaise

Forte de plus de 1200 adhérents, la vie du club de gymnastique La Sottevillaise est rythmée par des entraînements, des compétitions, des stages sportifs ou des formations partout en France. Parce qu'il n'est pas toujours simple de mobiliser des bénévoles pour encadrer ou accompagner des sportifs, même si il existe une dynamique certaine au sein de ce club, le Président a souhaité pouvoir acquérir un véhicule 9 places destiné à faciliter les déplacements.

Le Département et la Région participent au financement de cette acquisition et le club a sollicité la Ville pour compléter le budget.

La présente délibération propose de verser une subvention exceptionnelle en ce sens.

Recettes		Dépenses	
Région Normandie	8.000 €	Achat minibus	33.453,76 €
Département 76	8.000 €		
La Sottevillaise	12.453,76 €		
Ville	5.000 €		
Total	33.453,76 €	Total	33.453,76 €